

## COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

**Relatif au Préavis Municipal N° 08 / 2024-2025, concernant la modification du règlement du conseil communal**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc a rencontré le président du conseil communal Christian Bronsil et Madame la syndic Antonella Salamin le 6 mai 2025 afin d'examiner le préavis mentionné ci-dessus.

Nous les remercions pour leur disponibilité ainsi que pour les informations et éclaircissements fournis au sujet de cette révision.

Comme expliqué dans le préavis, le premier objectif était de corriger une erreur à l'article n°2 du règlement actuel qui était indispensable.

Le bureau du conseil a donc profité de cette occasion pour parcourir l'ensemble du règlement communal et proposer quelques modifications dans les textes de certains articles.

De l'avis de la commission ad hoc, les modifications proposées apportent de la précision et quelques nuances de texte qui améliorent la compréhension de l'ensemble. La commission n'a donc pas eu de remarque particulière à faire concernant le contenu.

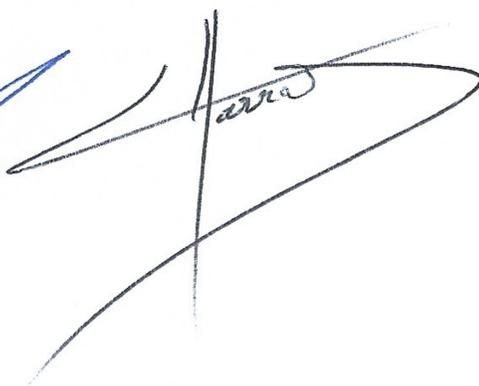
Pour les raisons exprimées ci-dessus, la Commission ad hoc recommande au Conseil Communal d'accepter le préavis N°08/2024-2025.

Pour la Commission ad hoc

Roger Brand



Michel Jarraud



David Maret



Vich, le 20 mai 2025